Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 056-215600123-20260609-D20260603-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2026

Commune de BEIGNON
Département du Morbihan
Arrondissement de Vannes

Membres en exercice : 19
Présents : 16
Votants : 19

L'an deux mille vingt-six, le mardi neuf juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de BEIGNON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Sylvie HOURMAND, Maire. Date de la convocation : 4 juin 2026

PRÉSENTS : HOURMAND Sylvie, LE FORT Sandra, DUVIC Vincent, BIENVENU Cellia, LARGE Patrick, BOUCHARD Olivier, CASTELLO Catherine, DELALANDE Manuella, FEUTELAIS Pierrick, GALODE Alexandra LABBÉ Pierrick, LANGLOIS Tony, LE CHENADEC Christophe, MALAQUIN Marion, OLIVOT Marina, TERTRAIS Fabien.

ABSENTS EXCUSÉS : MORAND Véronique (pouvoir à HOURMAND Sylvie), GENTRIC-PÉDRONO Noëla (pouvoir à Cellia BIENVENU), WACQUEZ Pierre-Arnaud (pouvoir à FEUTELAIS Pierrick).

Secrétaire de séance : Catherine CASTELLO

SÉCURISATION DE L'ANCIENNE MAIRIE — D20260603

M. LARGE cite des extraits des conclusions de l'expertise réalisée le 27/01/2026.

Tour Ouest : « *Il convient de procéder à l'évacuation des personnes occupant la Tour au RDC & R+1 et ce pour fin mars 2026. Puis il convient de prendre des mesures conservatoires de mise en sécurité de l'ouvrage et d'installer un étaiement en acier dans l'angle droit de la Tour sur la façade rue De St Cyr Coëtquidan et dans le passage et ces deux étaiements en acier seront réunis pour constituer un ensemble homogène.* »

Tour Est : « *Puis il convient de prendre des mesures conservatoires de mise en sécurité de l'Ouvrage* »
« *Pour la Cheminée il est demandé d'installer 2 tirants métalliques traversant le bâtiment d'Est en Ouest avec des Croix aux extrémités afin de stabiliser les murs.* »

SECOBA, bureau d'études structures a ensuite été missionné pour le calcul et dimensionnement des fers. Enfin, 3 entreprises ont été consultées pour la mise en œuvre de cette sécurisation.

Le résultat est résumé dans le tableau suivant :

		€ HT	
COREVA	Noyal sur Vilaine	44 143,92	20/05/2026
ANGEVIN JAFFRE	Plumelin	47 550,00	13/05/2026
M VITRY	Moréac	14 290,00	04/06/2026

Le conseil municipal, opte, à l'unanimité, pour l'offre la mieux-disante. Il retient donc la proposition de M Vitry pour 14 290 € HT et donne pouvoir au Maire et à son représentant pour signer le marché et tout document afférent, y compris la mise au point éventuelle et les avenants.

MAIRIE DE BEIGNON 56 (MORBIHAN)

Le Maire,
Sylvie HOURMAND

La Secrétaire de séance,
Catherine CASTELLO

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr